

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
FINANCES, DÉVELOPPEMENT ET
ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Direction du développement des territoires

Service du développement des territoires

Jarrin Aurelie
0474244815

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion Juillet 2017

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission de l'aménagement, de l'aide aux communes, de l'habitat, de la ruralité, de l'agriculture et du tourisme

Rapport N° AD2017-07/6.0018

OBJET : Proposition d'adoption du contrat de territoire Dombes-Saône.

Code NE : 1

Mes chers collègues,

Porte d'entrée touristique et économique du département de l'Ain, riche d'un patrimoine naturel et bâti unique, le territoire Dombes-Saône reste fragile.

Le 15 septembre 2016, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain ont co-organisé une conférence pour la Dombes-Saône réunissant l'ensemble des acteurs du territoire : Maires, Présidents d'intercommunalités, de syndicats de rivières, Présidents des trois Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain), Présidents d'associations.

Cette réunion a permis de rappeler et de partager avec les différents acteurs, les enjeux pour ce territoire à forte identité :

- la structuration de la filière piscicole et l'accompagnement de l'agriculture,
- un développement urbain en mutation impliquant la réalisation de nouveaux équipements et un renforcement de l'économie de proximité,
- la préservation d'un environnement et un cadre de vie exceptionnels,
- un potentiel touristique à développer.

Afin de répondre à ces défis, la Région et le Département ont souhaité proposer au territoire Dombes - Saône, un contrat de territoire « sur-mesure », avec une gouvernance souple et renouvelée, visant à accompagner les projets d'investissements du territoire.

Le projet de contrat de territoire Dombes-Saône prend en compte l'ensemble des différentes études et analyses, qui ont pu être menées sur ce territoire, et se donne comme objectif de développer une politique adaptée au plus près de la réalité des besoins constatés.

Son élaboration a également donné lieu à des réunions de concertation (depuis le 15 septembre 2016) avec les intercommunalités du territoire, les Chambres consulaires et les acteurs associatifs, afin de prendre en compte les attentes de chacun, de fixer des objectifs communs, d'identifier des actions à mener.

Ce contrat, symbole des nouvelles relations directes et d'un dialogue étroit entre la Région, le Département et les territoires, offre la souplesse de pouvoir inscrire de nouveaux projets en cours de contrat. Conclu pour la période 2017 - 2021, le Contrat de Territoire Dombes-Saône joint en annexe détaille les points suivants :

1 Le périmètre du contrat de territoire Dombes-Saône

Le contrat concerne les trois EPCI résultant des fusions réalisées au 1er janvier 2017 :

- la Communauté de communes de la Dombes (issue de la fusion des trois Communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et canton de Chalamont),
- la Communauté de communes Val de Saône Centre (issue de la fusion des Communautés de communes Val de Saône Chalaronne et de Montmerle trois rivières),
- la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

2 La gouvernance

La gouvernance du contrat est assurée par un mode de pilotage souple, impulsé conjointement par la Région et le Département, associant les acteurs du territoire : élus locaux, socio professionnels et société civile.

La gouvernance est assurée dans le cadre de deux instances :

Un **Conseil de territoire** dont la vocation est de :

- présenter un bilan des actions engagées et des opérations soutenues au titre du contrat Dombes-Saône à l'ensemble des acteurs du territoire Dombes-Saône,
- permettre aux différents acteurs d'échanger sur les différents enjeux et problématiques rencontrés sur le territoire.

La composition du Conseil de territoire est déterminée par le Département et la Région.

Le Conseil de territoire se réunit annuellement sous la présidence des Présidents du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil départemental de l'Ain ou de leurs représentants.

Un **Comité de pilotage** dont la vocation est de :

- assurer un suivi régulier du contrat Dombes-Saône par une information sur la mise en œuvre des actions par chaque maître d'ouvrage,
- recueillir les observations, initiatives et propositions des acteurs du territoire concernés, afin de porter de manière partagée une dynamique de développement économique, touristique et environnementale pour l'ensemble du territoire Dombes-Saône,
- proposer les évolutions du contrat à envisager par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par le Département de l'Ain.

Le Comité de pilotage du contrat Dombes-Saône se réunira à l'initiative des élus référents régionaux et départementaux.

L'organisation du Conseil de territoire et du Comité de pilotage est assurée conjointement par les services de la Région et du Département.

Enfin, cette gouvernance se caractérise par l'absence de structure administrative intermédiaire, ne nécessitant pas le financement de charges de structure par les intercommunalités ; ainsi, un dialogue direct est établi avec la Région et le Département.

Quatre élus départementaux siégeront à la fois au sein du Comité de pilotage et du Conseil de territoire.

3 Les axes du contrat

Les axes du contrat Dombes-Saône retenus sont les suivants :

Axe 1 : Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles :

- Orientation 1 : Favoriser le développement de la pisciculture en Dombes,
- Orientation 2 : Accompagner les agriculteurs au regard du contexte économique et climatique,
- Orientation 3 : Soutenir une filière forêt / bois performante et innovante.

Axe 2 : Accompagner les Communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagements pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local :

- Orientation 1 : Accompagner les Communes et les EPCI dans la réalisation de leurs projets d'investissement pour des services de proximité,
- Orientation 2 : Accompagner les Communes et les EPCI dans leur dynamique locale et économique.

Axe 3 : Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée :

- Orientation 1 : Préserver la biodiversité et la ressource en eau,
- Orientation 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel remarquable,

Orientation 3 : Développer les modes doux.

Axe 4 : Développer un tourisme à la hauteur des potentialités :

Orientation 1 : Soutien aux activités touristiques et mise en valeur du patrimoine à vocation touristique,

Orientation 2 : Développer les hébergements touristiques,

Orientation 3 : Projets structurants.

4 – L’approche financière

Pour mettre en œuvre les quatre axes du contrat de territoire Dombes-Saône 2017-2021, le Département de l’Ain et la Région Auvergne Rhône Alpes mobilisent chacun 16,5 millions d’euros de crédits répartis sur les différents axes comme suit :

| Axes | Participation de la Région | Participation du Département de l’Ain |
|--|----------------------------|---------------------------------------|
| Axe 1 Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles | 2 M€ | 6 M€ |
| Axe 2 Accompagner les Communes et les EPCI dans la réalisation d’aménagements pour renforcer l’attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local | 7 M€ | 5 M€ |
| Axe 3 Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée | 3 M€ | 1 M€ |
| Axe 4 Développer un tourisme à la hauteur des potentialités | 4,5 M€ | 4,5 M€ |
| TOTAL | 16,5 M€ | 16,5 M€ |

5 – Cadre réglementaire

Le contrat de territoire porté par le Département de l’Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les intercommunalités Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre et Dombes sera inscrit au Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020, Contrat départemental pour l’Ain.

En conclusion, je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir :

- approuver le contrat Dombes-Saône 2017 - 2021 joint en annexe et tel que détaillé ci-dessus ;
- désigner, pour représenter le Département de l’Ain au Conseil de territoire et au Comité de pilotage, les 4 Conseillers départementaux suivants :
 -
 -
 -
 -
- m’autoriser à signer le dit contrat ;

- donner délégation à la Commission permanente pour examiner et attribuer les subventions sollicitées par les porteurs de projet, dans le cadre des dispositifs d'aide du contrat de territoire Dombes-Saône 2017-2021 ;
- m'autoriser à signer tout document utile nécessaire à la mise en œuvre du contrat.

Bourg-en-Bresse, le 22 juin 2017

Le Président du Conseil départemental de
l'Ain

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Damien ABAD

Cadre juridique

- Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales relative au Département, notamment ses articles L.1111-9-1, L.1111-10 (I, 2^e alinéa), L.1511-2, L.1511-3, L.3211-1 et L.3232-1-2 ;

- Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

- Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

- Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

- Vu les crédits inscrits au budget.

CONTRAT DOMBES SAONE 2017 - 2021

Vu le Contrat de Plan Etat Région 2015 – 2020 - Contrat départemental pour l'Ain révisé,

Vu la délibération N° XXX du Conseil régional de la Région Auvergne Rhône Alpes du XXX portant adoption du Contrat Dombes Saône 2017 – 2021,

Vu la délibération N° XXX du Conseil départemental du Département de l'Ain portant adoption du Contrat Dombes Saône 2017 – 2021,

Vu la délibération N° XXX du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée portant adoption du Contrat Dombes Saône 2017 – 2021,

Vu la délibération N° XXX du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre portant adoption du Contrat Dombes Saône 2017 – 2021,

Vu la délibération N° XXX du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes,

Entre les soussignés

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, 1 Esplanade François Mitterrand CS 20033 – 69269 LYON cedex 02, représenté par Monsieur Laurent Wauquiez, Président,
Désignée ci-après par « la Région »

Le **Département de l'Ain**, 45 Avenue Alsace-Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE, représenté par Monsieur Damien ABAD, Président,
Désigné ci-après par « le Département »

La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée**, 627 route de Jassans, BP 231 01602 TREVOUX, représentée par Monsieur Bernard GRISON, Président,

La **Communauté de Communes Val de Saône Centre**, Parc Visiosport 3 Rivières 166 Route de Francheleins 01190 MONTCEAUX, représentée par Monsieur Jean-Claude DECHIZEAUX ,
Président,

La **Communauté de Communes de la Dombes**, 100 Avenue Foch 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE, représentée par Monsieur Michel GIRER, Président

Préambule

Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez et le Président du Département de l'Ain, Damien Abad, ont souhaité répondre aux défis posés par le territoire Dombes Saône à travers la mise en place d'un contrat spécifique proposé aux acteurs locaux qui vise à apporter des réponses « sur mesure », à partir des constats suivants :

- Dombes Saône est un territoire à forte identité ;
- qui connaît un développement urbain en mutation ;
- une économie à préserver dans sa diversité ;
- ainsi qu'un environnement et un cadre de vie exceptionnels à conforter.

Le périmètre d'action, comme cœur du contrat, est le périmètre des 3 EPCI résultant des fusions des EPCI existants au 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- la Communauté de Communes de la Dombes (issue de la fusion des trois communautés Chalaronne Centre, Centre Dombes et Canton de Chalamont) ;
- la Communauté de Communes Val de Saône centre (issue de la fusion des communautés de communes Val de Saône Chalaronne et de Montmerle trois rivières) ;
- la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Ce contrat mobilise des engagements financiers de **16,5 M€** pour la Région et **16,5 M€** pour le Département sur cinq ans, intégrés au volet territorial du contrat de Plan Etat Région 2015-2020 révisé.

Il vise à soutenir des projets d'investissement répondant aux attentes et besoins spécifiques des acteurs de ce territoire.

Il est également convenu que le contrat pourra prévoir un soutien à certaines actions, qui par leur nature, concernent un périmètre géographique plus large (par exemple en lien avec la pisciculture, la qualité de l'eau ou le développement touristique...).

L'attribution des financements aux projets par la Région, le Département et les EPCI relève de leurs propres instances et selon des modalités spécifiques.

Quatre axes de travail prioritaires ont été fixés, en adéquation avec les besoins du territoire. Des enveloppes financières indicatives ont été définies pour les interventions de la Région et du Département :

| Axes | Participation de la Région sur 5 ans | Participation du CD 01 sur 5 ans |
|---|---|---|
| Axe 1 Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles | 2 M€ | 6 M€ |
| Axe 2 Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagements pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local | 7 M€ | 5 M€ |
| Axe 3 Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée | 3 M€ | 1 M€ |
| Axe 4 Développer un tourisme à la hauteur des potentialités | 4,5 M€ | 4,5 M€ |
| TOTAL | 16,5 M€ | 16,5 M€ |

Article 1 : La gouvernance

La gouvernance du contrat est assurée par un mode pilotage souple, impulsé conjointement par la Région et le Département, associant les acteurs du territoire : élus locaux, socio professionnels et société civile.

Cette gouvernance se caractérise par l'absence de structure administrative intermédiaire, ne nécessitant pas le financement de charges de structure par les intercommunalités; ainsi un dialogue direct est établi avec la Région et le Département.

La gouvernance est assurée dans le cadre de deux instances :

- Un Conseil de territoire dont la vocation est de :

- présenter un bilan des actions engagées et des opérations soutenues au titre du contrat Dombes Saône à l'ensemble des acteurs du territoire Dombes Saône,
- permettre aux différents acteurs d'échanger sur les différents enjeux et problématiques rencontrés sur le territoire.

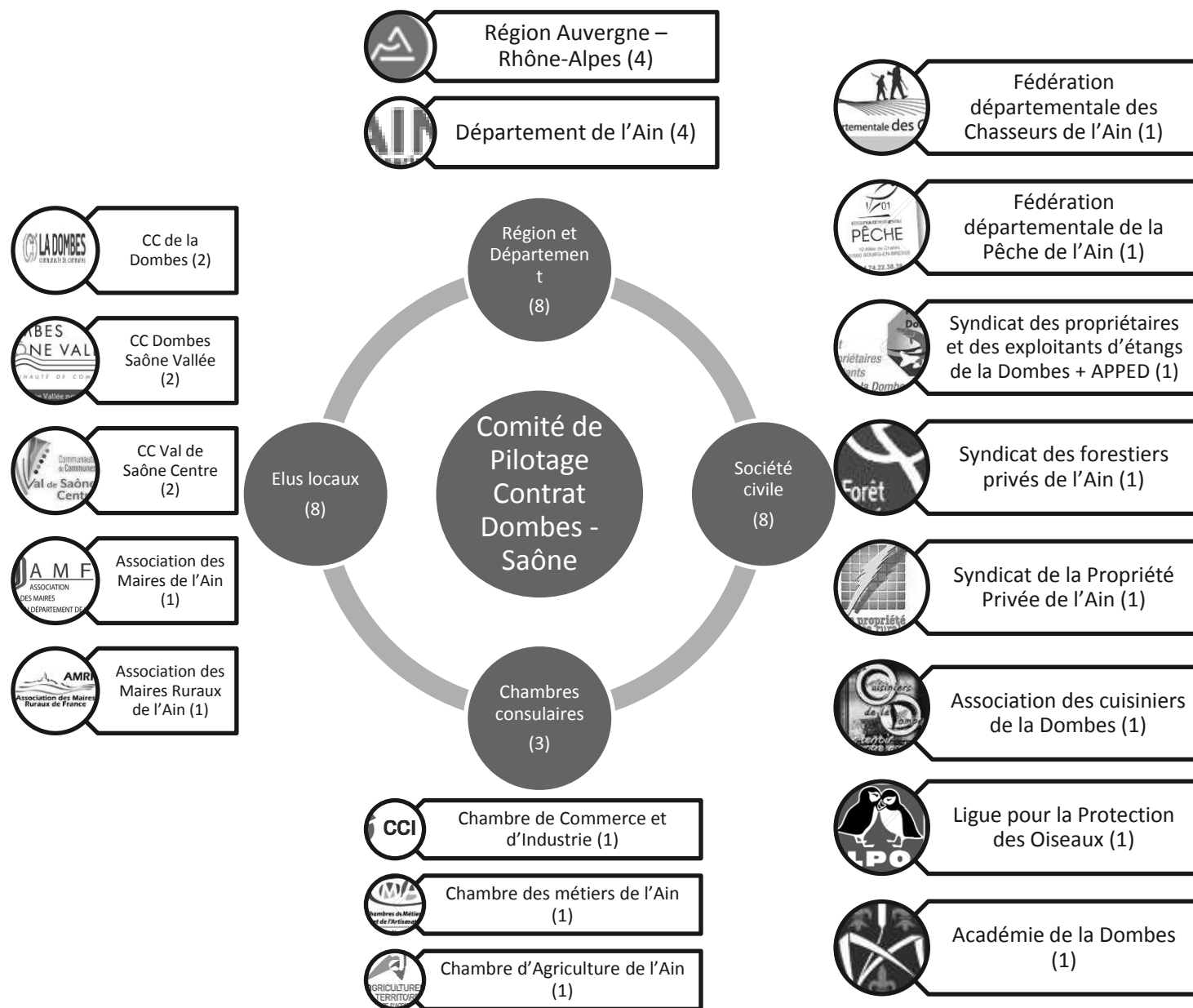
La composition du Conseil de territoire est déterminée par le Département et la Région;

Le Conseil de territoire se réunit annuellement sous la présidence des Présidents de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain ou de leurs représentants.

- Un comité de pilotage dont la vocation est de :

- Assurer un suivi régulier du Contrat Dombes-Saône par une information sur la mise en œuvre des actions par chaque maître d'ouvrage
- Recueillir les observations, initiatives et propositions des acteurs du territoire concernés afin de porter de manière partagée une dynamique de développement économique, touristique et environnementale pour l'ensemble du territoire Dombes Saône.

- Proposer les évolutions du contrat à envisager par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par le Département de l'Ain



La composition du Comité de pilotage est la suivante :

Le comité de pilotage du contrat Dombes Saône se réunira à l'initiative des élus référents régionaux et départementaux.

L'organisation du Conseil de territoire et du Comité de pilotage est assurée conjointement par les services de la Région et du Département.

Article 2 : Les engagements de la Région et du Département

Les axes du contrat Dombes Saône retenus sont :

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS ET LES FILIERES PISCICOLES, AGRICOLES ET FORET-BOIS

SYNTHESE DES ENJEUX

La Dombes, territoire remarquable, est riche de plus de 1400 étangs couvrant près de 12 000 hectares. Spécificité à part entière, l'équilibre de ce territoire repose sur trois activités complémentaires et dépendantes focalisées sur l'usage des étangs : la pisciculture, l'agriculture et la chasse. Aujourd'hui impactés par les crises agricoles, les aléas climatiques, la périurbanisation croissante..., pisciculteurs et agriculteurs s'adaptent aux évolutions économiques, sociétales et environnementales pour maintenir leurs activités et ainsi la richesse de leur territoire.

Pleinement conscients du défi relevé par ces acteurs économiques, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Ain souhaitent accompagner les investissements réalisés par les pisciculteurs, agriculteurs et forestiers de Dombes.

Orientation 1 : favoriser le développement de la pisciculture en Dombes

- Pour la Région Auvergne Rhône Alpes :

Au cours des 20 dernières années, la production piscicole a baissé d'environ 50% du fait de l'évolution notable des modes de gestion des étangs. Cependant, la productivité peut être largement améliorée dans le cadre d'une exploitation piscicole professionnelle (présence plus importante des exploitants, amélioration de la qualité de l'eau, itinéraires techniques...). Un accompagnement à la filière pour améliorer la productivité de la production est primordial.

Les actions proposées :

- des aides aux actions favorisant l'amélioration de la productivité de la filière aquacole ainsi que l'amélioration de la qualité des étangs
- des aides aux actions permettant d'accompagner les évolutions techniques et scientifiques à même d'améliorer la productivité de la filière aquacole
- des aides aux investissements relatifs à des projets spécifiques de la Dombes,

En outre, la Région soutiendra la création d'un élevage de grenouilles afin d'amorcer la relance d'une filière en Dombes.

Montant du soutien régional : 500 000 €

- Pour le Département de l'Ain :

Le Département de l'Ain renouvelle son engagement en faveur de la filière piscicole au travers d'un second livre blanc adopté le 10 avril 2017.

Son programme d'action se décline selon 3 grands axes et des actions variées dont les aides à l'investissement pour les pisciculteurs, la mise en place de pratiques environnementales, la promotion et la valorisation de l'image du poisson de Dombes afin d'améliorer sa commercialisation :

Axe 1 : Produire durablement du poisson dans les étangs Dombistes

Objectif : garantir une production piscicole assurant la pérennité des étangs en Dombes

Axe 2 : Valoriser les productions piscicoles de Dombes

Objectif : Construire une filière de valorisation locale et de qualité pour les poissons dombistes

Axe 3 : Développer la consommation de poissons de Dombes

Objectif : Diversifier et accroître la consommation de produits dombistes

Les actions phares du nouveau livre blanc sont :

- Une nouvelle action est mise en œuvre en faveur de l'assec pour stimuler la productivité naturelle de l'étang conditionnant les rendements piscicoles et pour maintenir la biodiversité si spécifique à la Dombes.
- Un soutien particulier est apporté à l'amont de la filière afin de conforter l'activité d'écluseur en Dombes, maillon indispensable, garantissant la pérennité de la marque Poissons de Dombes.
- Le second livre blanc sera davantage tourné vers la valorisation du poisson et sa transformation avec une étude d'opportunité permettant d'identifier le potentiel d'évolution de la marque Poissons de Dombes dans le but de tendre vers un signe officiel de qualité et d'origine (SIQO).

Montant du soutien départemental : 4M€ (800 000€ par an sur 5 ans).

De plus, la question de la valorisation et de la connaissance de la production piscicole de Dombes est un enjeu crucial. Un projet d'un équipement structurant pour les étangs de la Dombes permettrait notamment de mettre en valeur la filière piscicole, ses savoir-faire et ses produits, tout en constituant une porte d'entrée touristique sur le territoire.

Ce projet pourra être soutenu par la Région et le Département au titre de l'axe 4 du contrat de territoire.

Orientation 2 : Accompagner les agriculteurs au regard du contexte économique et climatique

- **Pour la Région Auvergne Rhône Alpes :**
 - Renforcer la compétitivité des exploitations agricoles en soutenant l'investissement des agriculteurs

Depuis plusieurs années, la faible valeur ajoutée des exploitations agricoles de Dombes freine les investissements. Pourtant, rester compétitif nécessite, pour les agriculteurs et agricultrices du territoire, de moderniser les outils productifs et d'investir dans des matériels adaptés à de nouvelles pratiques ou à de nouvelles activités, sources de revenus.

Les actions proposées :

- Des aides aux exploitations d'élevage (bâtiments et matériels liés à la modernisation des bâtiments d'élevage, autonomie alimentaire...);
 - Des aides à l'acquisition, individuelle ou collective, d'outils productifs (travail du sol, épandage, récolte, stockage...);
 - Des aides aux équipements d'économie d'énergie (pré-refroidisseurs à lait, chauffe eau solaire...);
 - Des aides aux projets de production d'énergie sur l'exploitation agricole (panneaux photovoltaïques, méthanisation, mobilisation de bois de haie...).
- Sécuriser les productions et les filières agricoles en soutenant l'accès à l'eau

Sécheresse en 2015, excès d'eau en 2016... ces épisodes climatiques désastreux ont fortement impacté la profession agricole, et notamment les cultures céréalières et la production fourragère. Aussi, dans l'objectif de sécuriser les exploitations agricoles face aux aléas climatiques, un accès maîtrisé à l'eau, dans le respect de l'agrosystème dombiste, apparaît comme une réponse adaptée. Cependant, pour favoriser l'exploitation agricole et le bon fonctionnement hydraulique des étangs, le bon entretien des fossés est un préalable.

Les actions proposées :

- Des aides aux projets agricoles, individuels ou collectifs, d'amélioration des périmètres irrigués (dispositifs pour les économies d'eau, de stockage, d'acheminement et éventuellement de traitement de l'eau...)
 - Des aides aux investissements de drainage des parcelles agricoles.
- Favoriser et accompagner les projets, individuels et collectifs, créateurs de valeur ajoutée pour les agriculteurs

La création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles passe aussi par de nouvelles formes de valorisation et de commercialisation des productions locales dombistes. La transmission des exploitations et le maintien du foncier agricole face à la pression de la périurbanisation constituent aussi des enjeux forts pour les agriculteurs du territoire.

Les actions proposées :

- Des aides aux actions de valorisation des productions agricoles locales ;
- Des aides à la mise en place de circuits courts de commercialisation (points de vente collective, magasins de producteurs...);
- Des aides aux démarches d'introduction de produits agricoles locaux dans la restauration hors domicile ;
- Des aides aux projets, individuels ou collectifs, locaux et innovants (transmission des exploitations, préservation du foncier agricole...).

Montant du soutien régional : 1 250 000 €

- Pour le Département de l'Ain :

Pour les dossiers agricoles, le Département de l'Ain complètera les aides des autres financeurs (éventuellement les aides régionales) dans le cadre du Programme de Développement Rhône-Alpes (FEADER), Il s'agit des aides à l'investissement aux exploitations d'élevage, des aides à l'acquisition de matériel collectif (CUMA), des aides à la transformation (fermière ou collective), des aides aux industries agroalimentaires (IAA) mais également des aides ne

s'inscrivant pas dans le cadre du FEADER comme les aides à la méthanisation agricole ou encore les aides à l'acquisition de panneaux photovoltaïques.

Le Département promeut également les circuits courts, l'agriculture et la pisciculture de proximité dans la restauration collective hors domicile.

Depuis 2016, le Département a créé un site internet de mise en relation des acheteurs publics et des fournisseurs locaux : AGRlocal01.fr

Après les collèges et les lycées, d'autres acheteurs publics comme les Communes, les EHPAD, les Hôpitaux, l'Armée rejoignent la démarche et commandent désormais via cet outil.

Les entreprises locales de poissons de la Dombes se sont inscrites dans l'outil pour fournir les différents acheteurs de l'Ain.

Le Département accompagnera également la mise en place de points de vente collective via le PDR.

Le Département s'engage également à cofinancer les mesures agro-environnementales et climatiques concernant le territoire Dombes-Saône.

Montant du soutien départemental : 1 250 000€

Orientation 3 : Soutenir une filière forêt / bois performante et innovante

La forêt de Dombes est une forêt majoritairement privée, présentant un fort morcellement du foncier forestier. La sylviculture y est à ce jour peu développée. Aussi, dans l'objectif de lancer une dynamique commune et de renforcer la filière forêt-bois en Dombes, il est nécessaire de faciliter l'exploitation durable de la forêt, notamment en travaillant étroitement avec les propriétaires forestiers, de soutenir l'investissement des entreprises pour plus de compétitivité et de soutenir les projets d'innovations portés par les acteurs du territoire.

- Pour la Région Auvergne Rhône-Alpes :

Les actions :

- Des aides à la gestion forestière durable (création de structures de regroupement, opérations sylvicoles, plans simples de gestion forestière,...) ;
- Des aides aux équipements d'exploitation forestière et de transport de bois (matériel d'abattage, de sortie de bois, de production de bois énergie, investissements logistiques...);
- Des aides à l'investissement innovant et/ou collectifs ;
- Des aides au développement de circuits de proximité et de valorisation locale du bois (bois énergie, bois industrie et bois d'œuvre).

Montant du soutien régional : 250 000 €

- Pour le Département de l'Ain :

Le Département de l'Ain mettra en œuvre sur le territoire Dombes-Saône les actions du troisième Livre Blanc adopté lors de la session de février 2017 (aides à la desserte, aux regroupements de chantiers, lutte contre le morcellement, aides à l'investissement des entreprises de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation, formation et embauche des ETF (Entrepreneurs de travaux forestiers), actions en faveur des chaufferies bois).

Plus spécifiquement sur le territoire Dombes-Saône, le Département encouragera, à travers l'appel à projet Dynamic Bois dont il est lauréat, la possibilité de mettre en place un fonds local de reboisement sur la partie ouest du Département qui devra être porté par un EPCI.

Montant du soutien départemental : 750.000 €

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES EPCI DANS LA REALISATION D'AMENAGEMENTS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE, LES SERVICES DE PROXIMITE ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

SYNTHESE DES ENJEUX

Le territoire Dombes – Saône sous l'influence de la métropole lyonnaise, a connu une croissance démographique soutenue jusqu'en 2010. Il se caractérise par des communes rurales (plus de 80 % des communes du territoire Dombes – Saône ont moins de 2 000 habitants) structurées au sein des trois intercommunalités concernées.

Dans un contexte de désengagement de l'Etat dans l'accompagnement des territoires, la Région Auvergne – Rhône-Alpes et le Département de l'Ain soutiennent et accompagnent les projets des communes et des intercommunalités de l'Ain et sont les garants du développement de leurs territoires.

Ce soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités sera un moteur pour l'économie locale et les entreprises de l'Ain.

Cet accompagnement de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et du Département de l'Ain s'inscrit dans leurs politiques de droit commun et spécifiques respectives.

Il est proposé d'intervenir autour de deux orientations :

Orientation 1 : Accompagner les Communes et EPCI dans la réalisation de leurs projets d'investissement pour des services de proximité

- Pour la Région Auvergne Rhône Alpes :

Afin d'accompagner les maires des petites et moyennes communes, il est proposé de soutenir des projets directement portés par des communes ou des EPCI.

Tout type de projet peut faire l'objet d'un accompagnement : réaménagement de la place du centre, rénovation des bâtiments, renforcement de l'accessibilité, création d'un point multi-services, maintien du dernier commerce rural, requalification de commerces, équipement d'une école...

Un soutien sera aussi apporté aux projets de revitalisation de bourg centres et de pôles de service permettant une amélioration des services à la population, une mise en sécurité des espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique, des aménagements ou la réalisation de projets d'équipements de proximité, sportifs et culturels...

Les projets centrés exclusivement sur les travaux d'assainissement comme les travaux de réseau (sec ou humide) et de réhabilitation de voirie sont exclus du financement régional.

Montant du soutien régional : 5 000 000 €

- Pour le Département de l'Ain :

Un soutien sera apporté à travers la dotation territoriale qui vise à accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation de leurs projets d'investissement : équipements scolaires, sportifs, d'aménagement de cœur de village, de travaux de sécurisation, de sauvegarde du patrimoine...

Afin de prendre en compte les particularités et le besoin en équipements de la Dombes au sens large, le territoire Dombes – Val de Saône a une enveloppe annuelle majorée de 500 000 € en 2017.

Ainsi, en 2017, 1,7 millions d'euros de subvention ont fait l'objet d'une préservation de subventions dans le cadre de la dotation territoriale / amendes de police pour ce territoire correspondant à un montant de près de 14,6 millions d'euros HT de travaux.

Les plans de financement des demandes de subvention des collectivités pourront être étudiés au cas par cas dans un souci de complémentarité et de bonne articulation des aides régionales et départementales.

Il est à rappeler que le Département accompagne également les travaux d'eau et d'assainissement des communes qui ne sont pas valorisées dans cette partie.

Montant du soutien départemental : 2 500 000€ (correspondant à la bonification des aides de droit commun des aides aux communes du Département sur la période).

Il est à rappeler que sur la période du contrat, les aides aux communes de droit commun du Département représenteront 7 M€, les aides à l'eau et l'assainissement représenteront 8 M€. Ces montants ne sont pas valorisés dans le présent contrat.

Orientation 2 : Accompagner les Communes et EPCI dans leur dynamique locale et économique

- Pour la Région Auvergne Rhône Alpes :

Il est proposé de soutenir les projets d'investissement relevant essentiellement d'une maîtrise d'ouvrage EPCI. D'autres acteurs comme les organismes consulaires pourront cependant bénéficier de cet accompagnement au regard de l'intérêt démontré des projets présentés pour la dynamique économique du territoire.

La Région peut soutenir les collectivités dans leurs projets en faveur du commerce de centre-ville, de la requalification de commerces, des aménagements de zones d'activité économique, de l'immobilier collectif d'entreprise (pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises, ateliers relais, espace de coworking).....ou tout autre projet permettant le maintien et développement d'une économie de proximité.

Les projets centrés exclusivement sur les travaux d'assainissement comme les travaux de réseau (sec ou humide) et de réhabilitation de voirie sont exclus du financement régional

Montant du soutien régional : 2 000 000 €

- **Pour le Département de l'Ain :**

Le soutien départemental sera apporté dans le cadre des dispositifs départementaux en faveur de l'attractivité des territoires autour de 5 axes :

- Favoriser l'investissement immobilier privé des entreprises et public
- Accompagner l'aménagement des zones d'activités et leurs raccordements à la fibre optique
- Soutenir les collectivités dans leurs projets en faveur du commerce de centre-ville
- Accompagner les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, les CAE et accompagner la professionnalisation des structures
- Accompagner les dynamiques de développement et d'attractivité des territoires de l'Ain

Les EPCI pourront déléguer leur régime d'aide à l'immobilier des entreprises au Département. La CCDSV a d'ores et déjà engagé cette délégation.

Les initiatives portées par les consulaires telles que le drive internet des UC (Union Commerciale) de la Dombes pourront être accompagnées sur le volet investissement.

Montant du soutien départemental : 2 500 000 €

Les soutiens du Département et de la Région Auvergne Rhône Alpes à l'activité économique se retrouvent aussi dans l'axe 1 concernant le volet agricole et dans l'axe 4 relatif au développement touristique.

Les plans de financement des demandes de subvention des collectivités pourront être étudiés au cas par cas dans un souci de complémentarité et de bonne articulation des aides régionales et départementales.

AXE 3 : PRESERVER LE CADRE DE VIE, LA BIODIVERSITE PAR UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ADAPTEE

SYNTHESE DES ENJEUX :

La Dombes et le val de Saône sont des territoires remarquables du point de vue paysager et riche en biodiversité, grâce notamment aux nombreuses interfaces entre les milieux aquatiques (étangs, cours d'eau, zones humides) et terrestres. Ce patrimoine a été façonné depuis très longtemps par les activités humaines. L'enjeu est de préserver l'équilibre entre le développement des différents usages économiques (agriculture, pisciculture, tourisme, loisirs...), et la préservation et la mise en valeur de la fonctionnalité de ces milieux spécifiques.

Cet axe revêt trois orientations :

Orientation 1 : Préserver la biodiversité et la ressource en eau

- Pour la Région Auvergne Rhône Alpes :

Le réseau de fossés à vocation hydraulique de la Dombes permet la gestion de la ressource en eau du territoire et son partage entre les étangs et les cours d'eau. Cependant, l'écoulement trop rapide des eaux dans ce réseau hydraulique, l'érosion des sols, l'absence de zones tampons végétalisées compromettent la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La restauration d'infrastructures agro-écologiques : enherbement des fossés, haies, ripisylve, réseau de mares... permet de limiter le transfert de polluants dans les cours d'eau et donc d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Par ailleurs les nombreux cours d'eau du territoire constituent une trame bleue support de biodiversité, qu'il est important de maintenir ou de restaurer, en tenant compte des différents usages existants.

Les actions soutenues sont notamment les suivantes :

- Réduire l'érosion des sols et le transfert des polluants dans les milieux aquatiques (plantations de haies, réfection de mares...) ;
- Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau (restauration du réseau des fossés) ;
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau ;
- Restaurer les berges et la ripisylve des cours d'eau.

Montant du soutien régional : 1 600 000 €

- Pour le Département de l'Ain :

Les financements du Département s'inscrivent dans le cadre de sa politique de l'eau et de son Plan Nature ; les taux d'aide sont de 15 à 40 % selon le type d'actions :

- jusqu'à 20 % pour les travaux de restauration de cours d'eau, de berges et de la continuité écologique
- 15 % pour les travaux de restauration de ripisylves

- 40 % pour les travaux de replantation de haies et de restauration de fossés et de restauration du réseau hydraulique secondaire

Montant du soutien départemental : 700 000€

Orientation 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel remarquable

La Dombes possède un patrimoine naturel unique, façonné par les activités humaines traditionnelles, notamment la pisciculture extensive. Plus grande zone d'étangs continentaux française, la Dombes est une halte de migration et d'hivernage d'importance internationale pour les oiseaux. Le bilan global de suivi de l'avifaune montre que cette richesse s'amenuise, notamment du fait de la raréfaction des prairies qui sont nécessaires au cycle biologique de nombreuses espèces. Par ailleurs, la Dombes concentre de nombreuses espèces animales et végétales invasives qui portent préjudice à la fois au milieu naturel et aux activités humaines inhérentes au territoire, notamment la pisciculture d'étangs et la chasse.

Les prairies humides du Val-de-Saône accueillent d'importantes populations d'oiseaux inféodés à ce type de milieu ainsi qu'une flore exceptionnelle. L'enjeu de ce territoire est la construction sur le long terme d'un modèle économique viable basé sur la prairie de fauche tardive qui garantisse sa pérennité.

Les étangs de la Dombes ainsi que leurs ceintures de végétation, les espaces boisés, les prairies naturelles des bords de Saône, les nombreux milieux aquatiques du territoire constituent une trame verte et bleue spécifique, avec des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques d'importance régionale, identifiés d'une part dans le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) et d'autre part dans Plan Nature du Département approuvé en 2017. Il est important de préserver et de valoriser cette trame écologique, qui constitue aussi le paysage exceptionnel de la Dombes et du Val de Saône.

Les actions soutenues sont notamment :

- les travaux de préservation ou de restauration des espaces naturels remarquables du territoire ;
- les actions de valorisation et d'ouverture au public de ces espaces,
- les actions d'investissement à vocation pédagogique sur la faune et la flore.

Montant du soutien régional : 400 000 €

Le Département est compétent au titre des espaces naturels sensibles. Il labellise et anime un réseau d'espaces naturels sur le territoire Dombes-Saône, dont l'objectif est la préservation de la biodiversité mais également l'ouverture au public.

Le Département a labellisé un réseau de 6 espaces naturels sensibles en Dombes (le Grand Birieux, l'étang du Chapelier, l'étang de Prêle, la réserve du Parc des oiseaux, le Domaine de Vernange, et l'étang de Praillebard) . Le Département contribue à la valorisation de ces espaces à travers une démarche de communication (carte des ENS, site des patrimoines de l'Ain) ainsi qu'à la gestion maîtrisée de ces sites à travers des plans de gestion.

Au titre de la politique ENS, le financement du Département peut aller jusqu'à 40%. Un certain nombre d'actions telles que la construction d'infrastructures d'accueil et de sensibilisation du public (observatoire, sentier d'interprétation), travaux pour la préservation ou la restauration des milieux naturels, réalisation de supports pédagogiques sur la faune et la flore.

Montant du soutien départemental : 300 000€

Orientation 3 : Développer les modes doux

La présence des aires urbaines de Lyon, Villefranche sur Saône et Bourg en Bresse donne au territoire un caractère périurbain très marqué. Le positionnement d'une importante densité le long des infrastructures de transport est un atout du territoire. Il est donc pertinent de favoriser et d'encourager le rabattement vers les gares, soit en transport en commun soit en modes doux. Il est donc proposé de réaliser des aménagements de modes doux cohérents sur l'ensemble du territoire. Plus globalement, il s'agit d'encourager de nouvelles pratiques : covoiturage, transport en commun, usage du vélo.

Parallèlement, le territoire Dombes Val de Saone bénéficie d'atouts touristiques forts, avec notamment les nombreux étangs. Il est donc proposé aussi de réaliser des boucles locales internes permettant une découverte touristique du territoire. Le potentiel de développement en direction des clientèles d'excursion à la journée (en provenance de Lyon, Genève ou Bourg en Bresse), de tourisme de séjour ou d'itinérance est élevé. La valorisation et sécurisation des itinéraires et boucles est donc indispensable. Cette valorisation participe également à une dynamique économique et de tourisme diffus sur l'ensemble du territoire, en lien avec le développement de l'itinéraire Saône. .

Montant du soutien régional : 1 000 000 €

Le Département a adopté lors de sa session d'avril 2017 un plan Vélo définissant ses modalités d'accompagnement pour la période 2017-2021. A ce titre, le Département pourra soutenir les intercommunalités dans la définition de schéma modes doux ainsi que dans leurs travaux d'aménagement selon le barème suivant : taux d'aide de 30% sur 80 000€/kms.

AXE 4 DEVELOPPER UN TOURISME A LA HAUTEUR DES POTENTIALITES

SYNTHESE DES ENJEUX

Sur le territoire Dombes Val-de-Saône, le soutien aux projets structurants que sont le développement du Parc des Oiseaux et l'itinéraire Saône a vocation de « produits d'appels » pour attirer les touristes sur le territoire. Mais la volonté est bien d'accompagner d'autres sites phares et opérations de valorisation des richesses du patrimoine dombiste, ainsi que le développement d'un tourisme diffus sur l'ensemble du territoire. Il est à noter des sites d'importance majeure tels que la cité médiévale de Chatillon sur Chalaronne, la basilique d'Ars sur Formans ou encore la ville de Trévoux.

Sur ce dernier point, les principaux enjeux à relever sont de développer l'offre d'activités et d'accompagner des projets structurants, pallier au déficit d'hébergements. Il s'agit également de s'inscrire dans les grandes orientations régionales, votées en Assemblée Plénière de décembre 2016 et inscrites dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation, et départementales, traduites à travers le Livre Blanc du tourisme adopté en juin 2016.

Par ailleurs, le territoire Dombes-Saône pourra s'inscrire dans les grandes thématiques d'excellence soutenues par la Région et le Département : Tourisme de pleine nature, l'itinérance, la Gastronomie-Oenotourisme (projet Vallée mondiale de la Gastronomie) et de la politique des Grands sites touristiques.

Dès lors, à travers la formalisation de ce contrat Dombes/Saône, les principaux enjeux à relever sont :

- développer l'offre d'activités
- pallier au déficit d'hébergements.
- accompagner des projets structurants,

Ces objectifs s'inscrivent, en outre, parfaitement dans les orientations du Département (Livre Blanc du tourisme adopté en juin 2016) et de la Région (stratégie tourisme comprise dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation votée en décembre 2016).

Chacun de ces objectifs fait l'objet d'une orientation spécifique dans cet axe 4.

Orientation 1 : Soutien aux activités touristiques et mise en valeur du patrimoine à vocation touristique

1.1 RENOVATION DU PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE

Dans la perspective de renforcer l'attractivité touristique de la Dombes, pourront être retenus des projets qui ont pour objectif de développer le potentiel touristique du territoire. A ce titre un soutien à la mise en valeur du patrimoine culturel bâti spécifique de la Dombes est mis en place par la Région, faisant notamment référence au dispositif de soutien du patrimoine privé et public du Département.

1.2 SOUTIEN AUX INITIATIVES ET ACTIVITES TOURISTIQUES, EN LIEN AVEC LES ORIENTATIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

La Région et le Département soutiennent collectivement le développement de grandes thématiques touristiques : activités de pleine nature, l'itinérance, la gastronomie et l'oénologie, thermalisme et bien être.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les initiatives privées concourant à participer à la dynamique économique : soutien aux projets de développement et/ou création d'activités.

Le Département et la Région auront un regard attentif sur la structuration plus particulièrement des filières golf, cheval et vélo sur le territoire.

La Région et le Département soutiendront notamment des projets des EPCI permettant de développer l'image de la Dombes terre de Golf.

Montant du soutien régional pour l'orientation 1 : 600.000€

Montant du soutien départemental pour l'orientation 1 : 400 000€

Orientation 2 : Développer les hébergements touristiques

Pour pallier au déficit et développer l'offre d'hébergement, des projets d'hébergements pourront être accompagnés par la Région et le Département.

L'hébergement constitue la clé de voute d'un séjour réussi. Il participe à :

- Générer des séjours, de la fréquentation,
- Créer de l'emploi et des retombées économiques,
- Favoriser l'innovation,
- Traduire l'identité de la destination
- Consolider les filières prioritaires.

L'objectif à travers ce volet hébergement du contrat sera d'accompagner le développement/repositionnement ou la création de structures d'hébergement correspondant aux caractéristiques et aux enjeux du territoire.

La mise en œuvre du contrat pourra s'appuyer sur le diagnostic hébergement élaboré par le département, qui, outre une approche quantitative mettra en avant les enjeux qualitatifs et sectoriels.

La Région soutiendra le développement de l'hébergement touristique en application de la politique de développement touristique régional adoptée dans le cadre du SRDEII en décembre 2016 par l'assemblée régionale.

Le Département souhaite poursuivre sa politique de soutien à l'hébergement public et privé. Une refonte des critères d'aide est prévue par le Département à l'issue du diagnostic hébergement mené au cours de l'année 2017.

Montant du soutien régional : 400.000€

Montant du soutien départemental : 700 000€

Orientation 3 : Projets structurants

3.1 PROJET D'ÉQUIPEMENT STRUCTURANT DE LA DOMBES ET DES ÉTANGS

Une réflexion pourra être conduite, en lien avec les EPCI, sur un outil de développement économique et d'attractivité du territoire qui pourrait prendre la forme d'un équipement structurant de la Dombes et des étangs. L'accompagnement de la Région et du Département, en dehors de la phase d'étude, ne pourrait se faire qu'en investissement et un point de vigilance important sera porté sur les coûts de fonctionnement de cette structure.

Ce projet structurant devra :

- Être porté par un EPCI
- Prendre en compte les articulations et complémentarités nécessaires entre les acteurs
- Avoir une vocation claire de valorisation économique de recherche développement et innovation ainsi qu'une vocation touristique sur les filières de la Dombes (comme évoqué dans l'axe 1)

3.2 PARC DES OISEAUX

Le projet Five, comme 5 ans, fait entrer le Parc des Oiseaux dans une nouvelle dimension : 50 ans en 2020 - 5 projets majeurs - 5 ans - 5 continents - 5000 oiseaux - 500.000 visiteurs - 5 sens en éveil.

Le Parc des oiseaux accueille 280 000 visiteurs par an, en faisant le premier site touristique payant du Département.

L'objectif de ce projet est le renforcement de la notoriété, de la valorisation de l'écosystème et du développement de l'activité de courts séjours du Parc des oiseaux de Villars-les-Dombes.

Les 5 fils conducteurs sont :

1/ La poursuite de la structuration du Parc des Oiseaux par biozones représentatives des milieux et/ou continents d'origine des oiseaux (Australie, Afrique, Madagascar...)

2/ La recherche de modes de présentation innovants et favorisant l'identification de l'Homme à l'Oiseau par le sensoriel (immersion dans des espaces reconstituant les extrêmes climatiques) ou l'expérience (le vol).

3/ La création de sites inspirés par des thèmes ou des notions scientifiques : l'Évolution, la Migration, la Conservation, le Climat...

4/ L'allongement de la durée de visite du site et le renforcement de son attractivité de communication à l'échelle nationale et la dynamisation de l'activité courts et moyens séjours sur le territoire.

5/ L'extension de l'emprise du Parc des Oiseaux et le dimensionnement de ses équipements de services.

Montant du soutien régional (CPER) : 2.000. 000€

Montant du soutien départemental (CPER) : 2.400.000 €

3.3 ITINERAIRE DE LA SAONE

Les Collectivités du périmètre Contrat Dombes-Saône participent aux réflexions bi-départementales Ain/Rhône et interrégionales avec Bourgogne-Franche Comté et portent des projets d'aménagements concourant à l'itinérance fluviale et cyclable le long de la Saône, en écho au plan Rhône-Saône.

L'itinéraire cyclable (V50) et piétonnier en site propre situé en rive gauche de la Saône (département de l'Ain), en majorité prévue sur le chemin de halage, entre Mâcon et Lyon, qui permettrait de prolonger la véloroute V50 qui à terme reliera Strasbourg à Lyon.

La Communauté de Communes Dombes-Saône-Vallée pilote la concertation entre les différents acteurs concernés par ce projet, notamment les Communautés de Communes de l'Ain et du Rhône, les Départements, la Région, et Voie Navigable de France. Une étude de faisabilité technique et touristique ainsi qu'une étude patrimoniale sont lancées courant 2017, cofinancées par le Département et la Région..

A noter que des projets d'aménagement en lien direct avec la mise en œuvre de cet itinéraire commencent à se développer, tels que l'installation d'infrastructures sur des haltes fluviales permettant l'accostage de paquebots fluviaux et des équipements nécessaires tels que bornes d'eau potable, électricité, points de collecte de déchets, stationnements de bus ou services touristiques tel que visites guidées.

Même si la voie cyclable présente déjà une certaine réalité (chemin de halage), des travaux d'aménagements de tronçons restent nécessaires en matière de voies cyclables, et/ou d'aménagements fluviaux pour assurer la continuité et offrir les services nécessaires et attendus tant par les usagers de la voie cyclable que par ceux de la voie d'eau.

La Région soutiendra via le Contrat Dombes Saône l'aménagement d'infrastructures de tourisme cyclable ou fluvial contribuant à l'attractivité de l'itinéraire.

Ils concerneront les aménagements d'infrastructures permettant la circulation à vélo, ainsi que les aménagements permettant le développement du tourisme fluvial.

Dans l'objectif d'accroître l'attractivité de l'itinéraire, des investissements utiles seront soutenus :

- Équipements directement liés à l'amélioration de la sécurité, du confort de l'itinéraire : passerelles, ponton, adaptation au public handicapé, etc.)
- Aménagements renforçant la mise en tourisme (valorisation paysagère, signalétique touristique, dispositif de comptage etc.)

Montant du soutien régional : 1 200 000 €

Montant du soutien départemental : 1 000 000€ (études + participation aux travaux de l'itinéraire: taux d'aide de 30% sur 80 000€/km).

Un montant de 300.000 € de fonds régionaux pourra être mobilisé sur l'orientation 3.1 ou sur d'autres orientations de l'axe 4 en fonction des besoins.

Article 3 : Durée du contrat - Avenants :

La présente convention est signée pour une durée couvrant cinq années pleines de 2017 à 2021. Elle entre en vigueur à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021.

L'ensemble des dépenses éligibles acquittées par les maîtres d'ouvrages à compter du 2 janvier 2017 pourront être prises en compte.

Des avenants pourront être proposés en COPIL conjointement par le Département et la Région.

Article 4 : Communication

La Région et le Département souhaitent que leur action soit lisible auprès de la population et de tous les bénéficiaires de son action. Ainsi, le soutien apporté par la Région et le Département à chacune des opérations soutenues au titre du contrat fera l'objet de mesures de publicité.

Dès le lancement de l'opération et pendant toute la durée des travaux, un panneau sera apposé sur le site, comportant le logotype de la Région et du Département et la mention de leur soutien.

En fonction de la nature de l'opération, la Région et le Département pourront demander qu'une plaque permanente soit apposée au moment de la livraison sur l'équipement, sur le site ou à l'entrée de la commune, à un emplacement visible du public, comportant le logotype de la Région et du Département et la mention de leur soutien.

La Région et le Département apparaîtront comme puissance invitante pour les manifestations publiques relatives aux opérations financées dans le contrat (pose de la première pierre, inauguration, conférence de presse, portes ouvertes, ...). La fixation des dates de ces manifestations, la conception des cartons d'invitation et le cas échéant le texte prévu sur la plaque d'inauguration, devront faire l'objet d'un accord préalable de la Région et du Département.

Les bénéficiaires de subventions régionales au titre du présent contrat s'engageront par ailleurs à mentionner le soutien apporté par la Région et le Département sur les supports de communication relatifs aux opérations soutenues (page d'accueil ou page dédiée au projet sur un site internet, document de présentation du projet ...).

Fait à le

Le Président de la Région
Auvergne Rhône-Alpes

Le Président
du Conseil départemental de l'Ain

Laurent WAUQUIEZ

Damien ABAD

Le Président de la
Communauté de communes Dombes
Saône Vallée

Le Président de la
Communauté de communes Val de Saône
Centre

Bernard GRISON

Jean Claude DESCHIZEAUX

Le Président de la
Communauté de communes
de la Dombes

Michel GIRER